



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service de l'instruction
publique et de l'action
pédagogique

Sous-direction
du socle commun,
de la personnalisation des
parcours scolaires
et de l'orientation

Bureau des écoles
DGESCO A1-1
n°2014-0165

Affaire suivie par
Christine Vinckel
Tel : 01.55.55.37.76
Télécopie : 01.55.55.38.92
Courriel :
christine.vinckel@
education.gouv.fr

Service du budget,
de la performance
et des établissements

Sous-direction
de la vie scolaire,
des établissements
et des actions
socio-éducatives

Bureau de la santé,
de l'action sociale
et de la sécurité

DGESCO B 3-1

Affaire suivie par
Anne Fauvaud
Courriel :
anne.fauvaud@
education.gouv.fr
110 rue Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le 24 DEC. 2014

La ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames et messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Objet : Semaine nationale du vélo à l'école et au collège 2015

La « **Semaine nationale du vélo à l'école et au collège** » est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, et avec la participation du ministère de l'intérieur.

Fort de la participation des écoles et collèges à l'évènement 2014, la semaine nationale est reconduite pour la troisième année dans la semaine du 1^{er} au 5 juin 2015.

Au cours de cette semaine, les écoles et établissements pourront programmer des actions pédagogiques à la date qui leur convient le mieux et qui permet la participation du plus grand nombre de classes. Les actions programmées constitueront le temps fort d'un module d'activité ou s'inscriront dans un projet pédagogique plus large.

L'organisation d'actions pédagogiques au cours de la semaine nationale, par exemple sous la forme d'une « journée vélo », doit permettre une sensibilisation active des élèves de l'école maternelle au collège, à l'intérêt du vélo comme moyen de déplacement individuel et collectif, ainsi que le développement et la valorisation d'approches pédagogiques dans les domaines de l'éducation à la santé et à la sécurité comme dans celui de l'environnement et du développement durable. Elles visent également à promouvoir l'usage du vélo dans les pratiques quotidiennes.

L'école ou l'établissement, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement sur le temps scolaire un déplacement à vélo ou toute action de sensibilisation à ces thématiques, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

Le projet national bénéficie d'un soutien partenarial important et constant¹ qui permettra d'aider localement à la mise en œuvre et à l'accompagnement des actions définies et conduites par les enseignants. Le site web dédié à la « Semaine nationale du vélo à l'école et au collège » est d'ores et déjà opérationnel et accessible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/semaine-du-velo/>

Ce site dédié regroupe toutes les informations et les outils participatifs nécessaires. Les enseignants peuvent y trouver les modalités d'organisation, s'informer sur les aspects réglementaires et pédagogiques, inscrire leurs classes, se renseigner sur les partenariats existants.

Les inscriptions enregistrées comprennent un descriptif de l'action prévue et seront communiquées aux inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale et aux préfets.

Les personnes chargées du dossier « sécurité routière » et notamment les *correspondants départementaux sécurité* veilleront à la conformité des projets au regard de la réglementation en vigueur et prendront contact avec les enseignants référents des actions. Les conseillers pédagogiques en charge de l'éducation physique et sportive seront utilement associés au suivi local de l'opération.

Pour les classes du premier degré, les procédures d'agrément pour les accompagnateurs bénévoles des associations partenaires seront facilitées pour permettre le bon déroulement des actions prévues.

Un kit de communication (affiche et logo) est disponible sur le site afin de pouvoir relayer l'information sur les sites web académiques et départementaux.

Une valorisation des actions menées pourra être assurée au niveau académique et départemental, par exemple par la mise en ligne de retours d'expériences. Le site « Éducation sécurité routière » (ÉSR) participera également à la valorisation des actions et au partage d'expérience notamment sur la plate-forme de blogs pédagogiques.

Pour la ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement scolaire


Florence ROBINE

¹ **Partenariats déjà mobilisés** : les unions sportives du 1^{er} et du 2nd degrés (USEP, UNSS), les associations nationales de sécurité routière (Prévention routière, Prévention MAIF), la Fédération française de cyclotourisme (FFCT), la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), les Moniteurs Cyclistes Français (MCF) et le Club des Villes et Territoires Cyclables.